



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-119

**APPEL A PROJETS 2021-2022 "INNOVATIONS, TERRITOIRES ET COHESION" : VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac est engagée dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Cet engagement se traduit notamment par un soutien au tissu associatif, principal vecteur de lien social.

L'évolution des besoins, des attentes et des usages des habitants appelle de nouveaux modes d'actions au regard notamment de l'émergence de nouveaux besoins. Les associations qui œuvrent en faveur de la cohésion sociale, qui s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire et du pouvoir d'agir, doivent avoir la capacité de s'adapter à ces évolutions. Il est donc nécessaire de les accompagner pour s'adapter, innover et expérimenter.

La Ville de Mérignac lance la 4^{ème} édition de son appel à projet « Innovation, Territoire et Cohésion » afin de soutenir des projets innovants en matière de mobilisation et d'accompagnements individuels et collectifs des publics. L'objectif est de renforcer la capacité des acteurs associatifs de son territoire à adapter leurs pratiques aux évolutions des besoins.

L'innovation attendue porte sur les modalités de mobilisation, d'accompagnements individuels et collectifs des publics et la réponse à des besoins émergents.

Les thématiques des projets devront porter sur :

- l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Sont attendus des projets en faveur de la continuité éducative, de la fonction parentale, de la lutte contre le décrochage scolaire, de la prévention à l'usage des réseaux sociaux numériques,
- l'accès au droit à la justice et la lutte contre les discriminations,
- l'e inclusion,
- la remobilisation sociale en faveur de l'insertion professionnelle,
- l'écocitoyenneté et la transition écologique.

Seront privilégiés les projets qui :

- s'appuieront sur des pratiques sportives, artistiques et culturelles, scientifiques et techniques,
- démontreront le caractère partenarial de la démarche,
- s'inscriront dans une logique de co construction avec le public bénéficiaire,
- proposeront de l'analyse de pratique et ou de la formation collective dans le cadre de la création d'un projet.

Ainsi, pour la programmation 2021/2022 de l'appel à projet «Innovation Territoire et Cohésion», la Ville propose d'accorder et de verser des subventions pour soutenir 11 projets tels que présentés ci-joints pour un montant total de 34 560 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Ville 2021 (chapitre 65, fonction 524, article 6574-1).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de verser une subvention aux associations retenues d'un montant total de 34 560 € conformément au tableau ci-annexé qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention.

ADOpte A l'UNANIMITE.

N'ont pas pris part au vote Mme GASPAR-Mme MICHELET-Mme BOISSEAU

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.